Département du Haut-Rhin

> Nombre de membres en exercice

> > 17

Extrait du registre des délibérations du bureau du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 26 octobre 2022

Sous la présidence de Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, adjointe aux affaires sociales

03. CCAS2022-08 SUBVENTIONS 2023

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, donne lecture des subventions proposées pour l'année 2023.

Des nouvelles demandes ont été étudiées :

- CARITAS Colmar
- SÉPIA Colmar
- ARGILE (addictions) Colmar
- AFSEP (sclérosés en plaques) Blagnac
- Banque alimentaire du Haut-Rhin Mulhouse
- AFMTelethon Paris

Il est rappelé que le C.C.A.S. continue de privilégier les associations locales.

Mme Marie-Paule KARLI donne quelques précisions :

C.C.A.S. :

C'est la commune qui subventionne le C.C.A.S. Le reliquat en fin d'année restant toujours trop élevé, Mme Marie-Paule KARLI propose de réduire la subvention de 13 000 € à 8 000 €.

Jusqu'à présent, la commune versait au Groupement d'Action Sociale (idem qu'un comité d'entreprise dans le privé) un forfait de 2 500 € pour la fête de Noël des agents communaux. Le montant était versé au G.A.S. au vu de la facture, après les fêtes.

Afin de simplifier les écritures, la commune a décidé d'augmenter la subvention de 10 000 € à 12 500 € pour y inclure directement ce forfait.

Mme Joëlle LYET informe que la Banque Alimentaire devrait fermer des chambres froides à cause des tarifs d'énergie. Pour l'instant, la commune n'a pas eu de demande de subvention spécifique.

M. Guillaume LAMBERT remercie M. le président et Mme la vice-présidente pour leur présence à l'assemblée générale de l'association Miette de Pain. Il expose la situation actuelle de l'association avec ses dépenses, ses recettes, ses financements. Après avoir entendu cet exposé, M. le président et Mme la vice-présidente proposent de verser à l'association Miette de Pain une somme de 1 000 € au lieu de 400 € pour l'année 2023.

Indépendamment de la subvention annuelle, l'association Miette de Pain informe les membres qu'il est prévu de construire un poulailler sur le terrain que la commune a bien voulu mettre à disposition. L'achat du matériel a déjà été financé par l'association. Une demande de subvention d'investissement a été déposée.

M. Richard THOMAS les rejoint. L'augmentation de la subvention lui paraît évidente, cette association se trouvant en plus dans la commune.

M. Jean-Marcel MEURISSE propose de verser à l'association Miette de Pain la différence du montant total des subventions pour 2023 par rapport à celles versées en 2022 (1 900 €).

Mme Nathalie ROLLOT précise que 1 000 € représente déjà 10 % du budget global de l'association.

Mme Magali BERGER propose pour l'avenir, d'étudier les demandes de subvention par les membres de la commission permanente du C.C.A.S. au vu des dossiers de demande.

Mme Carole AUBEL TOURRETTE la rejoint en demandant aux associations de remplir un formulaire idem à celui de la commune pour les subventions culturelles, sportives et autres.

Avant de délibérer, Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, demande à :

- Mme Nicole KAEHLIN (Club de l'Amitié)
- M. Guillaume LAMBERT (Miette de Pain)
- M. Jean Marcel MEURISSE (Caritas)

de quitter la salle.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- PROPOSE à l'unanimité -

l'attribution des subventions versées par la commune pour 2023 réparties comme ci-dessous :

N°	BÉNÉFICIAIRES	P.M. 2022	Propositions 2023
1	C.C.A.S.	13 000,00 €	8 000,00 €
2	Groupement d'Action Sociale (personnel communal)	10 000,00 €	12 500,00 €
3	APALIB	1 000,00 €	1 000,00 €
4	APAMAD	1 000,00 €	1 000,00 €
5	Ligue départementale contre le Cancer	400,00 €	400,00 €
6	La Manne Colmar	200,00€	200,00 €
7	FSL (Fonds départemental de Solidarité pour le Logement)	600,00€	600,00€
8	Club de l'Amitié	2 800,00 €	2 800,00 €
9	Foyer Espoir	400,00€	400,00 €
10	Delta Revie 68 (5 abonnés)	200,00€	200,00 €
11	Aide à la formation BAFA	2 000,00 €	2 000,00 €
12	ASAD (Aide à domicile) Colmar	200,00 €	200,00 €
13	Restos du Cœur Colmar	200,00 €	200,00 €
14	APAEI St-André Cernay (2 enfants de HW)	100,00 €	100,00 €

No	BÉNÉFICIAIRES	P.M. 2022	Propositions 2023
15	AGIMAPAK (transport patients accueil jour La Roselière Kunheim)	2 400,00 €	2 400,00 €
16	AIDES (lutte contre le Sida)	100,00€	100,00€
17	MIETTE DE PAIN Horbourg-Wihr	400,00 €	1 000,00 €
18	Solidarité Femmes 68 Mulhouse	200,00€	200,00€
19	ARGILE (addictions) Colmar	<u>ara</u>	100,00€
20	CARITAS (10 familles) Colmar	No.	200,00 €
21	SÉPIA (jeunes suicidaires) Colmar	. =	100,00 €
23	Banque alimentaire du Haut-Rhin		200,00€
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	TOTAL	35 200,00 €	33 900,00 €

Mme Nicole KAEHLIN, MM. Guillaume LAMBERT et Jean Marcel MEURISSE rejoignent la séance.

Mme Marie-Paule KARLI informe que ces subventions seront proposées au Conseil Municipal du mois de décembre pour un montant total de 33 900 €.

Pour extrait certifié conforme, Publié, notifié et rendu exécutoire ce jour,

Fait à HORBOURG-WIHR, le 16 novembre 2022

Marie-Paule KAKLI Adjointe déléguée aux affaires sociales

Le Maire,

Publication sur le site Internet de la commune le 10. Nou 20.23....

Durée minimale de publication : 2 mois